



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 12 juin 2025

Communauté d'universités et établissements de Toulouse

À l'attention de M. Michael Toplis, président

41 Allées Jules Guesde - CS 61321

31013 TOULOUSE - CEDEX 6

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de la loi du 4 août 1994 - Recours amiable

Monsieur le Président,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de la loi n° 94-665 par la Communauté d'universités et établissements de Toulouse.

En effet, cette dernière emploie la marque « ANITI Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute », enregistrée dans la base de données de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) (voir document joint n°1).

Or, cet emploi constitue une infraction à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. L'article 14 est ainsi rédigé :

« L'emploi d'une marque de fabrique, de commerce ou de service constituée d'une expression ou d'un terme étranger est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française. » (voir document joint n°2)

Les mots anglais « artificial » et « natural » ont fait l'objet de traductions parues au Journal Officiel de la République française (voir document joint n°3). L'emploi de cette marque par votre établissement est donc inapproprié, et illégal.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que cette marque ne soit plus employée. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de cette marque malgré sa



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement en conformité avec la Loi, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre à ses exigences.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président

Pièces jointes :

Pièce n° 1 – Images montrant l'emploi de la marque « ANITI Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute » :

<https://aniti.univ-toulouse.fr>

<https://lembarque.com/fichiers/images/articles/Capture%20d%E2%80%99e%CC%81cran%202024-05-28%20a%CC%80%2012.48.33.png>



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.



Piece n° 2 : Marque « ANITI Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute » enregistrée dans la base de données de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) :

<https://data.inpi.fr/marques/EM018042128?q=toulouse%20institute#EM018042128>

Marque de l'Union européenne

Marque

ANITI Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute

Type de la marque

- Marque verbale
- Marque individuelle

ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e

181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

n° SIRET : 394 241 590 000 30 - Code APE : 9499Z



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Déposant

- Université Fédérale *Toulouse* Midi-Pyrénées - 41 allées Jules Guesde - CS 61321, 31013
Toulouse - Cedex 6, FR

Mandataire / Destinataire de la correspondance

- Université Fédérale *Toulouse* Midi-Pyrénées - 41 allées Jules Guesde CS 61 321, 31013
Toulouse Cedex 6, FR

Numéro

018042128

Statut

Marque enregistrée

Date de dépôt / Enregistrement

28/03/2019

Date prévue pour l'expiration

28/03/2029

Pièce n°3 – Article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, relative à l'emploi de la langue française :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006421224

Article 14 : Version en vigueur depuis le 05 août 1994

I. L'emploi d'une marque de fabrique, de commerce ou de service constituée d'une expression ou d'un terme étrangers est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française.

Cette interdiction s'applique aux personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public, dans l'exécution de celle-ci.



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

II. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux marques utilisées pour la première fois avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des mots anglais « artificial » et « natural » :

<https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO948>

<https://www.culture.fr/franceterme/Resultats-de-recherche?q=natural&domaine=0>

Quelques exemples ci-dessous tirés du JO

intelligence artificielle

Journal officiel du 09/12/2018

Abréviation

IA

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Champ interdisciplinaire théorique et pratique qui a pour objet la compréhension de mécanismes de la cognition et de la réflexion, et leur imitation par un dispositif matériel et logiciel, à des fins d'assistance ou de substitution à des activités humaines.

Équivalent étranger

artificial intelligence (en), AI

agriculture naturelle, loc.n.f.

Journal officiel du 27/05/2021

Synonyme

agriculture sauvage, loc.n.f.

Domaine

AGRICULTURE

Définition

Forme d'agriculture qui repose sur les processus naturels et limite les interventions humaines aux seuls semencements et récoltes.



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Note

L'agriculture naturelle est une forme extrême d'agroécologie.

Équivalent étranger

natural farming (en), wild farming (en)